

## Prêt d'Honneur Premier Recrutement

**Objectif** : soutenir l'emploi durable et la croissance des entreprises

**Moyens** : Renforcer la trésorerie de l'entreprise dans les premiers mois suivant l'embauche d'un premier salarié

**Éligibilité** : Entreprises en règle de leurs obligations fiscales et sociales recrutant leur premier salarié en CDD sur 6 mois minimum ou en CDI et liée à IMA par un contrat d'accompagnement au premier recrutement.

### Nature de l'aide :

- Prêt à la personne destiné aux entreprises procédant à une première embauche
- Montant du prêt : 2000 à 6000€
- Taux 0%
- Sans garantie personnelle

### Conditions de prêt :

- Signature d'un contrat d'Accompagnement au Premier Recrutement entre le demandeur chef d'entreprise et Initiative Martinique Active
- Toute forme juridique hors associations
- Ne pas être sous le coup d'une procédure collective
- L'entreprise doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Le prêt d'honneur premier recrutement est cumulable avec tout autre prêt d'honneur

## Pièces à fournir

- Le contrat de travail signé et la Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE)
- Un dossier complet renseigné dans l'application Initiative Performance 2.0
- Compte de résultat prévisionnel sur 2 ans
- Les comptes des 2 ou trois derniers exercices, le cas échéant
- Un extrait K-bis de moins de 3 mois
- Attestation de régularité bancaire du demandeur (IEDOM)
- Bordereau de situation fiscale du demandeur
- Justificatif d'adresse
- Photocopie d'une pièce d'identité